

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Répartition des charges 2024 du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2024_01_01 du Comité Syndical du 1^{er} février 2024 portant vote du Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que le Budget Primitif 2024 a été formulé sur la base d'une participation de 3,85 € par habitant,

Considérant que la répartition des charges est calculée au prorata du nombre d'habitant par EPCI du Pays des Cévennes,

Considérant que le nombre d'habitants est basé sur la mise à jour des données INSEE (Populations légales millésimées 2021 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La répartition des charges 2024 suivante :

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS ^[1]	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL
Alès Agglomération	136 778	87,54%	526 595,30 €
De Cèze Cévennes	19 465	12,46%	74 940,25 €
TOTAL	156 243	100,00%	601 535,55 €

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

¹ INSEE (Populations légales millésimées 2021 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant que les résultats comptables 2023 du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	88 713,47	773 559,29	862 272,76
Recettes 2023	125 236,91	721 547,74	846 784,65
Dépenses 2023	-415 219,58	-872 782,56	-1 288 002,14
Résultat 2023	-201 269,20	622 324,47	421 055,27
Report Dépenses			0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	-201 269,20	622 324,47	421 055,27

Monsieur Christophe RIVENQ Président sort de la salle et laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président
Votants : 56
Pour : 56 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ



COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 30 MAI 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 56

Votes :

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

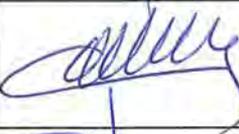
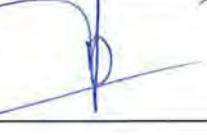
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

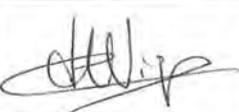
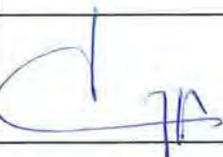
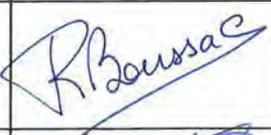
A Alès, le 30 mai 2024,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 30 mai 2024,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSAKOUN	
ALES	Max ROUSTAN <i>pour de la Hérault</i>			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme ROUQUET	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND <i>pouv. de F. G. 121 (23)</i>	4	<i>Allemand</i>	Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL <i>pouv. de D. R. Roccaforte (ES)</i>	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRISPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS <i>pouv. de G. Cl. 1170 (ES)</i>	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

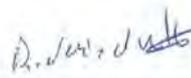
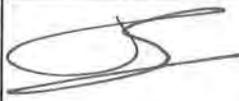
Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

S²LOW

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES		26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Max RENOUX	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Michel BULCOURT	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

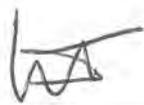
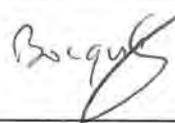
Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Ph Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

S²LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61			
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE



SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Christelle LOZANO	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chr	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

République Française

Syndicat Mixte Pays des Cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

Compte Administratif

ANNEE 2023



Syndicat Mixte Pays des Cévennes



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	35
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	36
A10.3 - Opérations liées aux cessions	37
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	39



- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 40
- C1.2 - Actions de formation des élus 42
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 43
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 44
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 45
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 47

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE	ALES ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES
-------------------	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	154 811
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	93,32 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,76 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	872 782,56	G	721 547,74
	Section d'investissement	B	415 219,58	H	125 236,91

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	773 559,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	88 713,47 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 288 002,14	= G+H+I+J	1 709 057,41
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	872 782,56	= G+I+K	1 495 107,03
	Section d'investissement	= B+D+F	415 219,58	= H+J+L	213 950,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 288 002,14	= G+H+I+J+K+L	1 709 057,41

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
 Reçu en préfecture le 05/06/2024
 Publié le 05/06/2024
 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	329 096,36	9 253,34	104 226,07	0,00	215 616,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	139 300,00	127 776,77	0,00	0,00	11 523,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	216 073,00	121 389,62	0,00	0,00	94 683,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		684 469,36	258 419,73	104 226,07	0,00	321 823,56
66	Charges financières	16 000,00	13 998,41	426,55	0,00	1 575,04
67	Charges exceptionnelles	436 253,00	412 680,00	0,00	0,00	23 573,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 136 722,36	685 098,14	104 652,62	0,00	346 971,60
023	Virement à la section d'investissement (2)	341 399,93				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 000,00	83 031,80			1 968,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		426 399,93	83 031,80			343 368,13
TOTAL		1 563 122,29	768 129,94	104 652,62	0,00	690 339,73
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	49 800,00	-71 316,19	72 469,79	0,00	48 646,40
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	704 763,00	641 767,45	43 605,00	0,00	19 390,55
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
Total des recettes de gestion courante		754 563,00	570 452,52	116 074,79	0,00	68 035,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	491,76	0,00	0,00	-491,76
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		754 563,00	570 944,28	116 074,79	0,00	67 543,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	35 000,00	34 528,67			471,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00	34 528,67			471,33
TOTAL		789 563,00	605 472,95	116 074,79	0,00	68 015,26
Pour information		(3) 773 559,29				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	249 584,43	99 228,62	0,00	150 355,81
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	160 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 300,00	0,00	0,00	5 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	454 884,43	259 228,62	0,00	195 655,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 278,97	37 278,97	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	84 183,32	0,00	5 816,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	127 278,97	121 462,29	0,00	5 816,68
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	582 163,40	380 690,91	0,00	201 472,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	35 000,00	34 528,67		471,33
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00	34 528,67		471,33
	TOTAL	617 163,40	415 219,58	0,00	201 943,82
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	56 000,00	0,00	0,00	56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	56 000,00	0,00	0,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 200,00	355,11	0,00	3 844,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	41 850,00	41 850,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	46 050,00	42 205,11	0,00	3 844,89
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	102 050,00	42 205,11	0,00	59 844,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	341 399,93			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	85 000,00	83 031,80		1 968,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	426 399,93	83 031,80		343 368,13
	TOTAL	528 449,93	125 236,91	0,00	403 213,02

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 88 713,47	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	113 479,41		113 479,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	127 776,77		127 776,77
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 389,62		121 389,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	14 424,96	0,00	14 424,96
67	Charges exceptionnelles	412 680,00	0,00	412 680,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	83 031,80	83 031,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		789 750,76	83 031,80	872 782,56
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 278,97	0,00	37 278,97
13	Subventions d'investissement	0,00	34 528,67	34 528,67
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	84 183,32	0,00	84 183,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	99 228,62	0,00	99 228,62
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00	0,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		380 690,91	34 528,67	415 219,58
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 153,60		1 153,60
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	685 372,45		685 372,45
75	Autres produits de gestion courante	1,26	0,00	1,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	491,76	34 528,67	35 020,43
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		687 019,07	34 528,67	721 547,74
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				773 559,29

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	355,11	0,00	355,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 850,00		41 850,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		83 031,80	83 031,80
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		42 205,11	83 031,80	125 236,91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				88 713,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	329 096,36	9 253,34	104 226,07	0,00	215 616,95
60623	Alimentation	2 500,00	1 518,00	500,00	0,00	482,00
60632	Fournitures de petit équipement	900,00	426,38	0,00	0,00	473,62
6064	Fournitures administratives	350,00	254,05	0,00	0,00	95,95
611	Contrats de prestations de services	166 350,36	-27 524,88	28 402,07	0,00	165 473,17
6132	Locations immobilières	9 400,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
6156	Maintenance	310,00	535,00	0,00	0,00	-225,00
6161	Multirisques	3 600,00	3 677,15	0,00	0,00	-77,15
617	Etudes et recherches	52 306,00	21 866,10	23 304,00	0,00	7 135,90
6182	Documentation générale et technique	100,00	99,90	0,00	0,00	0,10
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	360,00	0,00	0,00	4 640,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	4 000,00	2 153,40	0,00	0,00	1 846,60
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	930,00	0,00	-930,00
6251	Voyages et déplacements	3 100,00	846,36	0,00	0,00	2 253,64
6257	Réceptions	11 000,00	1 032,65	0,00	0,00	9 967,35
6261	Frais d'affranchissement	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	137,21	0,00	0,00	462,79
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,15	0,00	0,00	-0,15
6281	Concours divers (cotisations)	4 790,00	3 356,87	0,00	0,00	1 433,13
62878	Remb. frais à d'autres organismes	51 090,00	0,00	51 090,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 400,00	515,00	0,00	0,00	9 885,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	139 300,00	127 776,77	0,00	0,00	11 523,23
6331	Versement mobilité	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	89,34	0,00	0,00	10,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400,00	1 611,59	0,00	0,00	-211,59
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	270,55	0,00	0,00	329,45
64131	Rémunérations non tit.	89 100,00	81 705,49	0,00	0,00	7 394,51
64138	Autres indemnités non tit.	8 000,00	9 437,84	0,00	0,00	-1 437,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	25 704,38	0,00	0,00	4 295,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 000,00	5 151,56	0,00	0,00	-151,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	3 626,02	0,00	0,00	1 373,98
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	180,00	0,00	0,00	-180,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	216 073,00	121 389,62	0,00	0,00	94 683,38
6531	Indemnités	85 000,00	83 043,63	0,00	0,00	1 956,37
6541	Créances admises en non-valeur	91 000,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
65548	Autres contributions	17 573,00	17 573,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0,00	20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	22 500,00	771,00	0,00	0,00	21 729,00
65888	Autres	0,00	1,99	0,00	0,00	-1,99
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		684 469,36	258 419,73	104 226,07	0,00	321 823,56
66	Charges financières (b)	16 000,00	13 998,41	426,55	0,00	1 575,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 000,00	14 498,39	0,00	0,00	1 501,61
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-499,98	426,55	0,00	73,43
67	Charges exceptionnelles (c)	436 253,00	412 680,00	0,00	0,00	23 573,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	180,00	0,00	0,00	19 820,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	66 253,00	62 500,00	0,00	0,00	3 753,00
678	Autres charges exceptionnelles	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 136 722,36	685 098,14	104 652,62	0,00	346 971,60
023	Virement à la section d'investissement	341 399,93	0,00			341 399,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	85 000,00	83 031,80			1 968,20
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	85 000,00	83 031,80			1 968,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		426 399,93	83 031,80			343 368,13

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
 Reçu en préfecture le 05/06/2024
 Publié le 05/06/2024
 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou)		
			Mandats émis	Charges rattachées	Crédits réalisés au 31/12 annuels
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		426 399,93	83 031,80		343 368,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 563 122,29	768 129,94	104 652,62	0,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	426,55
Montant des ICNE de l'exercice N-1	499,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-73,43

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	49 800,00	-71 316,19	72 469,79	0,00	48 646,40
6419	Remboursements rémunérations personnel	49 800,00	-71 316,19	72 469,79	0,00	48 646,40
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	704 763,00	641 767,45	43 605,00	0,00	19 390,55
7461	DGD	0,00	35 000,00	0,00	0,00	-35 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74758	Participat° Autres groupements	670 955,00	650 206,20	0,00	0,00	20 748,80
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	-43 605,00	43 605,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	13 808,00	166,25	0,00	0,00	13 641,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		754 563,00	570 452,52	116 074,79	0,00	68 035,69
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	491,76	0,00	0,00	-491,76
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	491,76	0,00	0,00	-491,76
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		754 563,00	570 944,28	116 074,79	0,00	67 543,93
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</i>	<i>35 000,00</i>	<i>34 528,67</i>			<i>471,33</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>35 000,00</i>	<i>34 528,67</i>			<i>471,33</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 000,00	34 528,67			471,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		789 563,00	605 472,95	116 074,79	0,00	68 015,26
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		773 559,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	249 584,43	99 228,62	0,00	150 355,81
202	Frais réalisat° documents urbanisme	135 112,43	426,62	0,00	134 685,81
2031	Frais d'études	114 172,00	97 614,00	0,00	16 558,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 188,00	0,00	-1 188,00
2051	Concessions, droits similaires	300,00	0,00	0,00	300,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	200 000,00	160 000,00	0,00	40 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	160 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 300,00	0,00	0,00	5 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		454 884,43	259 228,62	0,00	195 655,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 278,97	37 278,97	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 278,97	37 278,97	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	84 183,32	0,00	5 816,68
1641	Emprunts en euros	90 000,00	84 183,32	0,00	5 816,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		127 278,97	121 462,29	0,00	5 816,68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		582 163,40	380 690,91	0,00	201 472,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00	34 528,67		471,33
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	35 000,00	34 528,67		471,33
13911	Etat et établissements nationaux	12 500,00	12 500,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 500,00	9 451,90		48,10
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	13 000,00	12 576,77		423,23
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 000,00	34 528,67		471,33
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		617 163,40	415 219,58	0,00	201 943,82
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	56 000,00	0,00	0,00	56 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		56 000,00	0,00	0,00	56 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 050,00	42 205,11	0,00	3 844,89
10222	FCTVA	4 200,00	355,11	0,00	3 844,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 850,00	41 850,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		46 050,00	42 205,11	0,00	3 844,89
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		102 050,00	42 205,11	0,00	59 844,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement	341 399,93			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	85 000,00	83 031,80		1 968,20
2802	Frais liés à la réalisation des document	78 800,00	77 594,00		1 206,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	2 000,00	1 630,00		370,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	2 763,00		237,00
28183	Matériel de bureau et informatique	200,00	104,00		96,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	940,80		59,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		426 399,93	83 031,80		343 368,13
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		426 399,93	83 031,80		343 368,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		528 449,93	125 236,91	0,00	403 213,02
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		88 713,47			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	84 183	37 279	0	0	0	0	0	0	0	259 229	0	380 691
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	99 229	0	99 229
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	0	160 000
- Opérations financières	84 183											84 183
Dépenses d'ordre	34 529											34 529
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	118 712	37 279	0	259 229	0	415 220						
Total recettes	172 100	41 850	0	0	213 950							
Solde d'investissement	53 388	4 571	0	-259 229	0	-201 269						

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR investissement	0											

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	447 637	425 026	0	120	0	872 783						
Total recettes	808 088	687 019	0	0	1 495 107							
Solde de fonctionnement	360 451	261 993	0	-120	0	622 324						

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		118 712	37 279	0	259 229	0	415 220						
Dépenses réelles		84 183	37 279	0	0	0	0	0	0	0	259 229	0	380 691
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	37 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 279
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	37 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 279
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	84 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 183
1641	Emprunts en euros	84 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 183
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 229	0	99 229
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	427	0	427
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 614	0	97 614
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 188	0	1 188
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	0	160 000
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	0	160 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>34 529</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 529</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>34 529</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 529</i>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>12 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 500</i>
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	<i>9 452</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 452</i>
13917	<i>Sub. transf cpte résult. Budget communaut</i>	<i>12 577</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 577</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024



ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		172 100	41 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 950
Recettes réelles		355	41 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 205
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	355	41 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 205
10222	FCTVA	355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	41 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 850
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		83 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 032
040	Opérat° ordre transfert entre sections	83 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 032
2802	Frais liés à la réalisation des document	77 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 594
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 630
281538	Autres réseaux	2 763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 763
28183	Matériel de bureau et informatique	104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104
28188	Autres immo. corporelles	941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	88 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 713

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		447 637	425 026	0	0	0	0	0	0	0	120	0	872 783
Dépenses réelles		364 605	425 026	0	0	0	0	0	0	0	120	0	789 751



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
011	Charges à caractère général	0	113 359	0	0	0	0	0	0	0	120	0	113 479
60623	Alimentation	0	2 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 018
60632	Fournitures de petit équipement	0	426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	426
6064	Fournitures administratives	0	254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254
611	Contrats de prestations de services	0	877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	877
6156	Maintenance	0	535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	535
6161	Multirisques	0	3 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 677
617	Etudes et recherches	0	45 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 170
6182	Documentation générale et technique	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
6188	Autres frais divers	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
6238	Divers	0	2 033	0	0	0	0	0	0	0	120	0	2 153
6247	Transports collectifs	0	930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	930
6251	Voyages et déplacements	0	846	0	0	0	0	0	0	0	0	0	846
6257	Réceptions	0	1 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 033
6262	Frais de télécommunications	0	137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	3 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 357
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	51 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 090
63512	Taxes foncières	0	515	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	127 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 777
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 612
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	271
64131	Rémunérations non tit.	0	81 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 705
64138	Autres indemnités non tit.	0	9 438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 438
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	25 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 704
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	5 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 152
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	3 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 626
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	121 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 390
6531	Indemnités	0	83 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 044
65548	Autres contributions	0	17 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 573
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	771	0	0	0	0	0	0	0	0	0	771
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024



ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	14 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 425
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 498	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 498
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-73
67	Charges exceptionnelles	350 180	62 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 680
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	62 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 500
678	Autres charges exceptionnelles	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		83 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 032
042	Opérat° ordre transfert entre sections	83 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 032
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	83 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 032
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		808 088	687 019	0	1 495 107								
Recettes réelles		0	687 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	687 019
013	Atténuations de charges	0	1 154	0	1 154								
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	1 154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 154
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	685 372	0	685 372								
7461	DGD	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
74758	Participat° Autres groupements	0	650 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 206
7478	Participat° Autres organismes	0	166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166
75	Autres produits de gestion courante	0	1	0	1								
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

9

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
77	Produits exceptionnels	0	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>34 529</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 529</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	34 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 529
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>34 529</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 529</i>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	773 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	773 559

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 150 000,00									
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 150 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		255 397,95					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		255 397,95					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	121 870,83	4,93	F		5,040	20 980,53	7 199,71	0,00	426,55
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	133 527,12	1,15	F		3,710	63 202,79	7 298,68	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		255 397,95					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

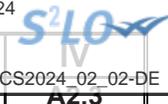
Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024



marge exprimée en point de pourcentage)
ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_02-DE

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	255 397,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-10-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieurs à 800 €)	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau et électriques	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		162 278,97	155 990,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		90 000,00	84 183,32
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	90 000,00	84 183,32
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		72 278,97	71 807,64
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 278,97	37 278,97
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	34 528,67
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	155 990,96	0,00	0,00	155 990,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		430 599,93	III 83 386,91
Ressources propres externes de l'année (a)		4 200,00	355,11
10222	FCTVA	4 200,00	355,11
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		426 399,93	83 031,80
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	78 800,00	77 594,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	2 000,00	1 630,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	2 763,00
28183	Matériel de bureau et informatique	200,00	104,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	940,80
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	341 399,93	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	83 386,91	0,00	88 713,47	41 850,00	213 950,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 155 990,96
Ressources propres disponibles	IV 213 950,38
Solde	V = IV – II (3) 57 959,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	12 041,39	12 041,39	1
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	12 501,84	1 250,00	8
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	7 295,89	7 295,89	1
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	1 224,00	0,00	5
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	2 010,47	2 010,47	1
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	3 383,28	1 690,00	15
01/01/2023	SPANC_ALES AGGLOMERATION	377,50	377,50	1
01/01/2023	SPANC_SMPC	31 881,41	31 881,41	1
01/01/2023	SPANC_SMPC	755,82	755,82	1
01/01/2023	SPANC_SMPC	15 806,12	15 806,12	1
18/01/2023	ANNONCE APPEL D'OFFRE SCOT(REPORT)	1 188,00	0,00	1
01/02/2023	ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE SOUS TRAIT(REPORT)	43 308,00	0,00	5
10/02/2023	ANNONCE LEGALE REVISION SCOT	426,62	0,00	1
05/09/2023	SUBVENTION POUR SIVU ALES LES FUMADES	160 000,00	0,00	15
23/10/2023	ETUDE DE FAISABILITE DIAGNOSTIC USAGE DE	54 306,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		346 506,34	73 108,60	



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES
A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	
A10.3	

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	98 681,71
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	98 681,71
Recettes réelles de fonctionnement	II	687 019,07
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	14,36

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	771,00	
Groupement dev. FORESTIER	500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
CENTRE RAL P.FORESTIERE OCCITANIE	20 000,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
SIVU LES FUMADES	160 000,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	181 271,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Contrat de projet		OTR	1353	0,00	3-3-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne	20/06/2018	Cotisation annuelle	17 573,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
service individualisé	PLIE	07/07/2009	09/07/06 - 07/07/2009	25300337000033	SPA	Non
service individualisé	HAUT DEBIT	03/12/2014	CS2014_12_05 - 03/12/2014	25300337000058	SPIC	Oui



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	617 163,40	415 219,58	0,00	201 943,82
RECETTES	617 163,40	125 236,91	0,00	491 926,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 563 122,29	872 782,56	0,00	690 339,73
RECETTES	1 563 122,29	721 547,74	0,00	841 574,55

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL / N°SIRET : 25300337000033				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
RECETTES	3 452,09	1 289,08	0,00	2 163,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	362 842,00	282 686,94	0,00	80 155,06
RECETTES	362 842,00	240 431,10	0,00	122 410,90

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT / N°SIRET : 25300337000058				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	355 251,84	150 432,46	0,00	204 819,38
RECETTES	355 251,84	171 297,00	0,00	183 954,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	180 500,00	176 727,18	0,00	3 772,82
RECETTES	180 500,00	177 806,87	0,00	2 693,13

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	975 867,33	565 652,04	0,00	410 215,29
RECETTES	975 867,33	297 822,99	0,00	678 044,34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 106 464,29	1 332 196,68	0,00	774 267,61
RECETTES	2 106 464,29	1 139 785,71	0,00	966 678,58
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 082 331,62	1 897 848,72	0,00	1 184 482,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 082 331,62	1 437 608,70	0,00	1 644 722,92

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**
C3.5
**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	975 867,33	565 652,04	0,00	410 215,29
RECETTES	975 867,33	297 822,99	0,00	678 044,34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 106 464,29	1 332 196,68	0,00	774 267,61
RECETTES	2 106 464,29	1 139 785,71	0,00	966 678,58
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 082 331,62	1 897 848,72	0,00	1 184 482,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 082 331,62	1 437 608,70	0,00	1 644 722,92

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2023 du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2023 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2023 du budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENCQ



Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	617 163,40	1 563 122,29	2 180 285,69
Titres de recette émis (b)	125 236,91	837 622,53	962 859,44
Réductions de titres (c)		116 074,79	116 074,79
Recettes nettes (d = b - c)	125 236,91	721 547,74	846 784,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	617 163,40	1 563 122,29	2 180 285,69
Mandats émis (f)	415 219,58	931 482,46	1 346 702,04
Annulations de mandats (g)		58 699,90	58 699,90
Depenses nettes (h = f - g)	415 219,58	872 782,56	1 288 002,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	289 982,67	151 234,82	441 217,49

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	51 434,50		-289 982,67	37 278,97	-201 269,20
Fonctionnement	116 602,93	41 850,00	-151 234,82	698 806,36	622 324,47
TOTAL I	168 037,43	41 850,00	-441 217,49	736 085,33	421 055,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
11802-SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 052,09		1 289,08		3 341,17
Fonctionnement	113 542,34		-42 255,84		71 286,50
Sous-Total	115 594,43		-40 966,76		74 627,67
TOTAL II	115 594,43		-40 966,76		74 627,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
11801-S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	37 278,97			-37 278,97	

INTEGRATION S M PAYS DES CEVENNES SPANC PAR ECRITURES NON BUDGETAIRES.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	698 806,36			-698 806,36	
Sous-Total	736 085,33			-736 085,33	
11803-HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	183 251,84		20 864,54		204 116,38
Fonctionnement	-6,59		1 079,69		1 073,10
Sous-Total	183 245,25		21 944,23		205 189,48
TOTAL III	919 330,58		21 944,23	-736 085,33	205 189,48
TOTAL I + II + III	1 202 962,44	41 850,00	-460 240,02		700 872,42

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCÔURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2023 du Budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes », faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	183 251,84	-6,59	183 245,25
Recettes 2023	171 297,00	177 806,87	349 103,87
Dépenses 2023	-150 432,46	-176 727,18	-327 159,64
Résultat 2023	204 116,38	1 073,10	205 189,48
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	204 116,38	1 073,10	205 189,48

Monsieur Christophe RIVENQ Président
sort de la salle et laisse la Présidence à
Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président
Votants : 56
Pour : 56 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 30 MAI 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 56

Votes :

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

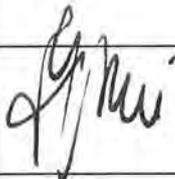
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

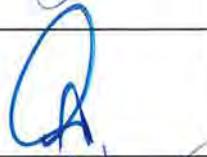
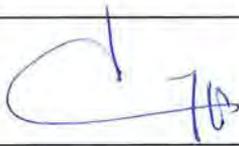
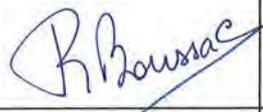
A Alès, le 30 mai 2024,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 30 mai 2024,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN <i>pour de 2.11.2024</i>			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>pour de 2.11.2024</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEUNIER	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_04-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND <i>posée de F. G. (75)</i>	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL <i>posée de B. B. (8)</i>	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS <i>posée de C. B. (20)</i>	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_04-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN <i>parvenu 6/6/24</i>	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

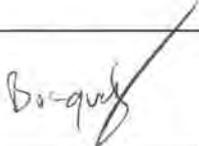
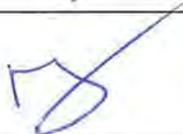
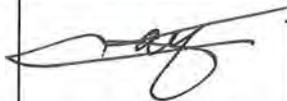
Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_04-DE

Philippe BOUÏE

S²LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61			
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

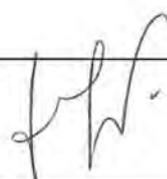
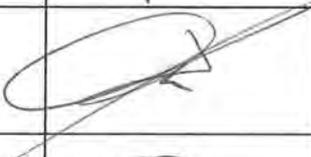
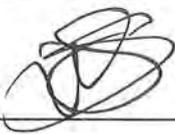
Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Fra Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_04-DE

S²LOW

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99			
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT <i>Paul & Max Roussier</i>	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE <i>Paul & Max Roussier</i>	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chr	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_04-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION
HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M4

Compte Administratif
ANNEE 2023

Réseau de Télécommunication Haut Débit
du Pays des Cevennes

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 25300337000058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 19

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 20

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 21

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 24

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 25

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 26

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 176 727,18	G 177 806,87	G-A 1 079,69
	Section d'investissement	B 150 432,46	H 171 297,00	H-B 20 864,54

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 6,59 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 183 251,84 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 327 166,23	Q= G+H+I+J 532 355,71	=Q-P 205 189,48

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 176 733,77	= G+H+K 177 806,87	1 073,10
	Section d'investissement	= B+D+F 150 432,46	= H+J+L 354 548,84	204 116,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 327 166,23	= G+H+I+J+K+L 532 355,71	205 189,48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 993,41	0,00	0,00	0,00	2 993,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 993,41	0,00	0,00	0,00	2 993,41
66	Charges financières	5 500,00	5 430,18	0,00	0,00	69,82
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 493,41	5 430,18	0,00	0,00	3 063,23
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	172 000,00	171 297,00			703,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		172 000,00	171 297,00			703,00
TOTAL		180 493,41	176 727,18	0,00	0,00	3 766,23
Pour information		6,59				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	95 000,00	92 394,87	0,00	0,00	2 605,13
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		95 000,00	92 394,87	0,00	0,00	2 605,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections	85 500,00	85 412,00			88,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 500,00	85 412,00			88,00
TOTAL		180 500,00	177 806,87	0,00	0,00	2 693,13
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	204 571,84	3 500,00	0,00	201 071,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	204 571,84	3 500,00	0,00	201 071,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 180,00	61 520,46	0,00	3 659,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	65 180,00	61 520,46	0,00	3 659,54
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	269 751,84	65 020,46	0,00	204 731,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 500,00	85 412,00		88,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 500,00	85 412,00		88,00
	TOTAL	355 251,84	150 432,46	0,00	204 819,38
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	172 000,00	171 297,00		703,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	172 000,00	171 297,00		703,00
	TOTAL	172 000,00	171 297,00	0,00	703,00
	Pour information	183 251,84			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	5 430,18	0,00	5 430,18
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	171 297,00	171 297,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	5 430,18	171 297,00	176 727,18

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	6,59
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	176 733,77
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 412,00	85 412,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	61 520,46	0,00	61 520,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 500,00	0,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	65 020,46	85 412,00	150 432,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	150 432,46
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	92 394,87	85 412,00	177 806,87
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		92 394,87	85 412,00	177 806,87

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	177 806,87
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		171 297,00	171 297,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	171 297,00	171 297,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	183 251,84
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	354 548,84
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 993,41	0,00	0,00	0,00	2 993,41
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 993,41	0,00	0,00	0,00	1 993,41
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 993,41	0,00	0,00	0,00	2 993,41
66	Charges financières (b) (5)	5 500,00	5 430,18	0,00	0,00	69,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00	5 430,18	0,00	0,00	69,82
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		8 493,41	5 430,18	0,00	0,00	3 063,23
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	172 000,00	171 297,00			703,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	172 000,00	171 297,00			703,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		172 000,00	171 297,00			703,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		172 000,00	171 297,00			703,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		180 493,41	176 727,18	0,00	0,00	3 766,23
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		6,59				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	95 000,00	92 394,87	0,00	0,00	2 605,13
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 147,87	0,00	0,00	-1 147,87
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	66 253,00	62 500,00	0,00	0,00	3 753,00
778	Autres produits exceptionnels	28 747,00	28 747,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		95 000,00	92 394,87	0,00	0,00	2 605,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 500,00	85 412,00			88,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 500,00	85 412,00			88,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 500,00	85 412,00			88,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		180 500,00	177 806,87	0,00	0,00	2 693,13
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	204 571,84	3 500,00	0,00	201 071,84
2153	Installations à caractère spécifique	204 571,84	3 500,00	0,00	201 071,84
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		204 571,84	3 500,00	0,00	201 071,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 180,00	61 520,46	0,00	3 659,54
1641	Emprunts en euros	62 000,00	61 520,46	0,00	479,54
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		65 180,00	61 520,46	0,00	3 659,54
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		269 751,84	65 020,46	0,00	204 731,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	85 500,00	85 412,00		88,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	85 500,00	85 412,00		88,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	33 367,00		33,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	10 468,00		32,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	17 136,00		64,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 400,00	24 441,00		-41,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		85 500,00	85 412,00		88,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		355 251,84	150 432,46	0,00	204 819,38
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	172 000,00	171 297,00		703,00
28153	Installations à caractère spécifique	172 000,00	171 297,00		703,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		172 000,00	171 297,00		703,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		172 000,00	171 297,00		703,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		172 000,00	171 297,00	0,00	703,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		183 251,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					728 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		64 178,10					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		64 178,10					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	64 178,10	0,15	F		4,320	61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		64 178,10					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	64 178,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-10-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations d'une valeur inférieure à 800 €	1	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	28/01/2015
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (camion)	10	28/01/2015
L	Matériels de bureau	10	28/01/2015
L	Matériels informatiques	5	28/01/2015
L	Mobilier	10	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	28/01/2015
L	Autres matériels classiques légers	5	28/01/2015
L	Autres matériels classiques durables	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	28/01/2015
L	Bâtiments légers et abris	10	28/01/2015
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/01/2015



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		147 500,00	I 146 932,46
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		62 000,00	61 520,46
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	62 000,00	61 520,46
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 500,00	85 412,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 500,00	85 412,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	146 932,46	0,00	0,00	146 932,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		172 000,00	III	171 297,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		172 000,00		171 297,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	172 000,00		171 297,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	171 297,00	0,00	183 251,84	0,00	354 548,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 146 932,46
Ressources propres disponibles	IV 354 548,84
Solde	V = IV – II (3) 207 616,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/05/2023	DEMONTAGE MATERIEL HD COMMUNE DE SOUSTEL	3 500,00	0,00	25
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 500,00	0,00	



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES
A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 950,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	66 950.64
Recettes réelles de fonctionnement	II	92 394.87
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	72.46

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget supplémentaire de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2023 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2023 du budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes ».

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024



ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_05-DE

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	355 251,84	180 500,00	535 751,84
Titres de recette émis (b)	171 297,00	177 806,87	349 103,87
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	171 297,00	177 806,87	349 103,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	355 251,84	180 500,00	535 751,84
Mandats émis (f)	150 432,46	176 727,18	327 159,64
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	150 432,46	176 727,18	327 159,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 864,54	1 079,69	21 944,23
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_05-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	183 251,84		20 864,54		204 116,38
Fonctionnement	-6,59		1 079,69		1 073,10
Sous-Total	183 245,25		21 944,23		205 189,48
TOTAL III	183 245,25		21 944,23		205 189,48
TOTAL I + II + III	183 245,25		21 944,23		205 189,48

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/IR/ALL
Tél. : 04.66.91.20.486

CS2024_02_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPOIN-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Répartition des charges 2024 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS2024_01_02 du Comité Syndical du 1^{er} février 2024 portant vote du budget primitif 2024 de la compétence à la carte PLIE Cévenol,

Considérant que la cotisation des EPCI allouée pour le fonctionnement du Service PLIE du Pays des Cévennes est fixée à 0.388 €/habitant

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

DETAIL DES PARTICIPATIONS PAR E.P.C.I. (0,388 € / habitant)		
COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS	MONTANTS
C.A. Alès Agglomération	136 778	53 069,86€
C.C. de Cèze Cévennes	19 465	7 552,42 €
TOTAL	155 985	60 622,28 €

AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter les financeurs ci-dessus mentionnés et à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENCQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables 2023 du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2023 du PLIE Cévenol, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	2 052,09	113 542,34	115 594,43
Recettes 2023	1 289,08	240 431,10	241 720,18
Dépenses 2023	0,00	-282 686,94	-282 686,94
Résultat 2023	3 341,17	71 286,50	74 627,67
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	3 341,17	71 286,50	74 627,67

Monsieur Christophe RIVENQ Président
sort de la salle et laisse la Présidence à
Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président
Votants : 56
Pour : 56 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 30 MAI 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 56

Votes :

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 6

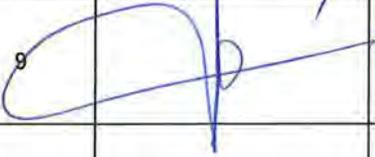
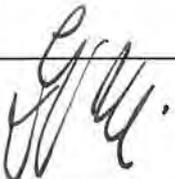
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

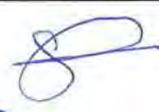
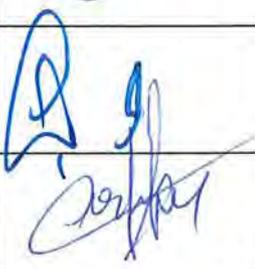
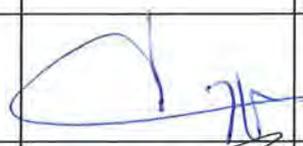
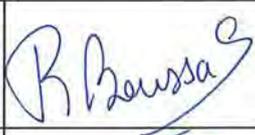
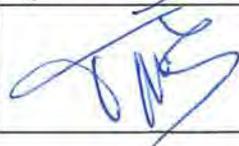
A Alès, le 30 mai 2024,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 30 mai 2024,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jean-Michel PERRET	7		Rémy OFFREDI	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme BENEZET	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND <i>pour le P. G. G. (T)</i>	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL <i>pour le B. Roucaute (8)</i>	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS <i>pour le P. G. G. (T)</i>	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

M Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32	<i>N. Jais duck</i>		
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31			Christian DEVISMES
BESSEGES	Jacques MOLLE	30			Marie-Hélène MALBOS
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29			Sylvain ANDRE
MONS	Gérard BANQUET	28			Alice VILLEMAGNE
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27			André DUMAS
SAINT BRES		26			Jean-Pierre CHARPENTIER
GENOLHAC	Guy CHERON <i>Cher. 2011. Exil (G.)</i>	25			Jean-François POLGE
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24			Catherine JUSTET
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23			Edwige SOL
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21			Olivier AVOUAC
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20			Jean-Max RENOUX
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19			Lysiane GUY
CHAMBON	Marc SASSO	18			Jean-Pierre CHIFFE
LE MARTINET	Michel BULCOURT	17			Sylvie PEREZ
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43			Gilberte MOULIERE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Matthieu LEBLANC	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COUÏTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS <i>pour le L. Alkermund (?)</i>	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Fra	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chn	Envoyé en préfecture le 05/06/2024 Reçu en préfecture le 05/06/2024 Publié le 05/06/2024 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

République Française

P.L.I.E CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2023

P.L.I.E CEVENOL - PAYS DES CEVENNES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS
CEVENNES (2)**

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	30



- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 31
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE	ALES
	SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	154 811
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	58,32 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	94,86 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	NaN %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	282 686,94	G	240 431,10
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 289,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	113 542,34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 052,09 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	282 686,94	= G+H+I+J	357 314,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	282 686,94	= G+I+K	353 973,44
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	3 341,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	282 686,94	= G+H+I+J+K+L	357 314,61

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	61 840,00	23 225,70	19 342,27	0,00	19 272,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 530,00	121 635,92	0,00	0,00	13 894,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	164 072,00	89 406,29	27 948,20	0,00	46 717,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		361 442,00	234 267,91	47 290,47	0,00	79 883,62
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		361 442,00	234 267,91	47 290,47	0,00	79 883,62
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 400,00	1 128,56			271,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 400,00	1 128,56			271,44
TOTAL		362 842,00	235 396,47	47 290,47	0,00	80 155,06
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	249 299,66	228 070,02	0,00	0,00	21 229,64
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
Total des recettes de gestion courante		249 299,66	228 071,82	0,00	0,00	21 227,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 359,28	0,00	0,00	-12 359,28
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		249 299,66	240 431,10	0,00	0,00	8 868,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		249 299,66	240 431,10	0,00	0,00	8 868,56
Pour information		(3) 113 542,34				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	160,52	0,00	-160,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	160,52	0,00	-160,52
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	160,52	0,00	-160,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 400,00	1 128,56		271,44
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 400,00	1 128,56		271,44
	TOTAL	1 400,00	1 289,08	0,00	110,92

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
 Reçu en préfecture le 05/06/2024
 Publié le 05/06/2024
 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 2 052,09	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	42 567,97		42 567,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 635,92		121 635,92
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	117 354,49		117 354,49
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 128,56	1 128,56
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		281 558,38	1 128,56	282 686,94
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	228 070,02		228 070,02
75	Autres produits de gestion courante	1,80	0,00	1,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 359,28	0,00	12 359,28
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		240 431,10	0,00	240 431,10
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				113 542,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	160,52	0,00	160,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 128,56	1 128,56
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		160,52	1 128,56	1 289,08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 052,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	61 840,00	23 225,70	19 342,27	0,00	19 272,03
60623	Alimentation	350,00	142,79	0,00	0,00	207,21
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	15,32	0,00	0,00	-15,32
6064	Fournitures administratives	1 200,00	53,98	0,00	0,00	1 146,02
611	Contrats de prestations de services	48 000,00	14 069,73	18 792,19	0,00	15 138,08
6132	Locations immobilières	6 000,00	5 174,00	0,00	0,00	826,00
6156	Maintenance	2 190,00	2 669,59	550,08	0,00	-1 029,67
6161	Multirisques	0,00	61,39	0,00	0,00	-61,39
6168	Autres primes d'assurance	1 300,00	583,73	0,00	0,00	716,27
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6237	Publications	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6238	Divers	0,00	150,36	0,00	0,00	-150,36
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	350,00	304,81	0,00	0,00	45,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 530,00	121 635,92	0,00	0,00	13 894,08
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	85,81	0,00	0,00	14,19
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 550,88	0,00	0,00	-50,88
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	258,51	0,00	0,00	41,49
64131	Rémunérations non tit.	95 400,00	83 595,29	0,00	0,00	11 804,71
64138	Autres indemnités non tit.	5 200,00	4 114,92	0,00	0,00	1 085,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 500,00	24 736,42	0,00	0,00	-236,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 400,00	3 480,34	0,00	0,00	-80,34
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500,00	3 489,45	0,00	0,00	10,55
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	54,30	0,00	0,00	1 445,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	130,00	270,00	0,00	0,00	-140,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	164 072,00	89 406,29	27 948,20	0,00	46 717,51
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	164 072,00	89 405,56	27 948,20	0,00	46 718,24
65888	Autres	0,00	0,73	0,00	0,00	-0,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		361 442,00	234 267,91	47 290,47	0,00	79 883,62
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		361 442,00	234 267,91	47 290,47	0,00	79 883,62
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 400,00	1 128,56			271,44
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 400,00	1 128,56			271,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 400,00	1 128,56			271,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 400,00	1 128,56			271,44
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		362 842,00	235 396,47	47 290,47	0,00	80 155,06
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N – ICNE N-1



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	249 299,66	228 070,02	0,00	0,00	21 229,64
74718	Autres participations Etat	116 370,00	48 578,00	0,00	0,00	67 792,00
7473	Participat° Départements	0,00	19 822,34	0,00	0,00	-19 822,34
74758	Participat° Autres groupements	60 066,00	65 066,67	0,00	0,00	-5 000,67
7477	Participat° Budget communautaire et FS	72 863,66	94 603,01	0,00	0,00	-21 739,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		249 299,66	228 071,82	0,00	0,00	21 227,84
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	12 359,28	0,00	0,00	-12 359,28
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	421,64	0,00	0,00	-421,64
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	11 937,64	0,00	0,00	-11 937,64
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		249 299,66	240 431,10	0,00	0,00	8 868,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		249 299,66	240 431,10	0,00	0,00	8 868,56
Pour information		113 542,34				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
2183	Matériel de bureau et informatique	3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 452,09	0,00	0,00	3 452,09
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	160,52	0,00	-160,52
10222	FCTVA	0,00	160,52	0,00	-160,52
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	160,52	0,00	-160,52
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	160,52	0,00	-160,52
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 400,00	1 128,56		271,44
28051	Concessions et droits similaires	0,00	149,99		-149,99
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	978,57		421,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 400,00	1 128,56		271,44
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 400,00	1 128,56		271,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 400,00	1 289,08	0,00	110,92
Pour information		2 052,09			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	3 341	0	3 341									
Solde d'investissement	3 341	0	3 341									

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR investissement	0											

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	1 129	281 558	0	282 687								
Total recettes	113 542	240 431	0	353 973								
Solde de fonctionnement	112 414	-41 127	0	71 287								

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		3 341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 341
Recettes réelles		161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161
10222	FCTVA	161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat ^o et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
28051	Concessions et droits similaires	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
28183	Matériel de bureau et informatique	979	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 052

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 129	281 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 687
Dépenses réelles		0	281 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	281 558
011	Charges à caractère général	0	42 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 568
60623	Alimentation	0	143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143
60632	Fournitures de petit équipement	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
6064	Fournitures administratives	0	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54
611	Contrats de prestations de services	0	32 862	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 862
6132	Locations immobilières	0	5 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 174
6156	Maintenance	0	3 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 220
6161	Multirisques	0	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61
6168	Autres primes d'assurance	0	584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	584
6238	Divers	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
6262	Frais de télécommunications	0	305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	121 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 636
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 551
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	259	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259
64131	Rémunérations non tit.	0	83 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 595

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
64138	Autres indemnités non tit.	0	4 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 115
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	24 736	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 736
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	3 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 480
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	3 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 489
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	117 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 354
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	117 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 354
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		113 542	240 431	0	353 973								
Recettes réelles		0	240 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 431
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	228 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 070
74718	Autres participations Etat	0	48 578	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 578
7473	Participat° Départements	0	19 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 822
74758	Participat° Autres groupements	0	65 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 067
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	94 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 603

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

9

ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_07-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
75	Autres produits de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	12 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 359
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	422
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	11 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 938
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		113 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 542

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-10-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	08/04/2009
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	Matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 400,00	III 1 289,08
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	160,52
10222	FCTVA	0,00	160,52
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 400,00	1 128,56
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	0,00	149,99
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	978,57
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 289,08	0,00	2 052,09	0,00	3 341,17

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 3 341,17
Solde	V = IV – II (3) 3 341,17

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES
A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES
A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D’IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d’acquisition (coût historique)	Durée de l’amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
 (reproduire l'annexe par fonds européen géré)
 Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
Opération 202000450	7477	35 136,00
Opération 202201944	7477	19 822,33
Opération 22003645	7477	39 644,68
TOTAL		94 603,01

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
 En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				0,00

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***
RECETTES

Article (1)	Montant
TOTAL	0,00

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Avenir Jeunesse	26 200,00	
Avenir Jeunesse	3 835,19	
Comité des Œuvres Sociales	774,00	
LA CLEDE	25 500,00	
LA CLEDE	11 613,00	
Maison de l'Emploi Alès Cévennes	6 557,50	
Stade Saint Barbe	5 861,87	
Œuvre de la Miséricorde	9 064,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	89 405,56	



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Contractuel CDI (Cat.A)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contractuel CDI (Cat.B)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Contractuel CDI (Cat.A)	A	OTR	616	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Contractuel CDI (Cat.B)	B	OTR	661	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSEN, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2023 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2023 du budget du PLIE Cévenol.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Résultats budgétaires de l'exercice

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
 Reçu en préfecture le 05/06/2024
 Publié le 05/06/2024
 ID : 030-253003370-20240530-CS2024_02_08-DE
 Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 452,09	362 842,00	366 294,09
Titres de recette émis (b)	1 289,08	240 431,10	241 720,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 289,08	240 431,10	241 720,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 452,09	362 842,00	366 294,09
Mandats émis (f)		285 148,22	285 148,22
Annulations de mandats (g)		2 461,28	2 461,28
Depenses nettes (h = f - g)		282 686,94	282 686,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 289,08		
(h - d) Déficit		42 255,84	40 966,76

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 052,09		1 289,08		3 341,17
Fonctionnement	113 542,34		-42 255,84		71 286,50
Sous-Total	115 594,43		-40 966,76		74 627,67
TOTAL II	115 594,43		-40 966,76		74 627,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	115 594,43		-40 966,76		74 627,67



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSEN, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Reprise consolidée des résultats 2023 : intégration des résultats du budget annexe Haut Débit dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2023_04_06 du 27 Décembre 2023 clôturant le budget annexe Haut Débit,

Vu le vote des comptes administratifs et en particulier ceux du budget Haut Débit (HD) et du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (SMPC),

Vu les Comptes de Gestion dressés par le comptable,

Considérant la clôture au 31 décembre 2023 du Budget annexe Haut Débit,

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats 2023 du budget annexe Haut Débit dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Suite au vote des comptes administratifs suscités et après intégration des résultats du budget annexe Haut Débit (H.D.), les résultats consolidés 2023 du budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes (S.M.P.C.), sont les suivants :

SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	88 713,47	773 559,29	862 272,76
Recettes 2023	125 236,91	721 547,74	846 784,65
Depenses 2023	-415 219,58	-872 782,56	-1 288 002,14
Résultat 2023	-201 269,20	622 324,47	421 055,27
Report Depenses			0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	-201 269,20	622 324,47	421 055,27

HAUT DEBIT

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	183 251,84	-6,59	183 245,25
Recettes 2023	171 297,00	177 806,87	349 103,87
Depenses 2023	-150 432,46	-176 727,18	-327 159,64
Résultat 2023	204 116,38	1 073,10	205 189,48
Report Depenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	204 116,38	1 073,10	205 189,48

SYNDICAT MIXTE PAYS DES CEVENNES CONSOLIDE avec HD

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2022	271 965,31	773 552,70	1 045 518,01
Recettes 2023	296 533,91	899 354,61	1 195 888,52
Depenses 2023	-565 652,04	-1 049 509,74	-1 615 161,78
Résultat 2023	2 847,18	623 397,57	626 244,75
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	2 847,18	623 397,57	626 244,75

Votants : 58
 Pour : 58 - Unanimité
 Contre : 0
 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_02_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIELLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Affectation des résultats 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_02_02 en date du 30 mai 2024, portant approbation du compte administratif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu la délibération C2024_02_04 en date du 30 mai 2024, portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Haut Débit,

Vu la délibération C2024_02_09 en date du 30 mai 2024, portant reprise consolidée des résultats 2024 : intégration des résultats du budget annexe Haut Débit dans le budget général Syndicat Mixte du Pays Cévennes,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les Comptes de Gestion dressés par le comptable,

Considérant que suivant les comptes administratifs 2023, le résultat d'exploitation consolidé 2023 à affecter est de 623 397,57 €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
S.M.P.C	623 397,57 €	1068 – Autres réserves	201 269,20 €
		110 – Report à nouveau	422 128,37 €

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/LP/ALL/KP
Tél. : 04.66.25.49.87

CS2024_02_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPO-N-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASO, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2024 » du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2024_01_02 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 1^{er} février 2024 validant le budget primitif 2024 du PLIE Cévenol,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que le Fonds Social Européen (FSE), au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne, intervient sur l'axe « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »,

Considérant la nouvelle programmation 2021-2027 dénommée FSE+,

Considérant que l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics 2024 », portée par le PLIE Cévenol s'inscrit pleinement dans la politique d'insertion du Conseil Départemental du Gard,

Considérant que l'opération susmentionnée consiste en un accompagnement des publics afin de faciliter un retour vers l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion présentes dans les marchés passés entre acteurs publics et privés,

Considérant que le déploiement de cette opération est éligible à l'attribution de subventions,

Considérant les objectifs conjointement définis entre le PLIE et le Département du Gard,

Considérant que par sa compétence PLIE Cévenol, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes doit intervenir en qualité de co-financeur afin de permettre la réalisation de cette opération sur son territoire,

Considérant dès lors que pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le gestionnaire du Fonds Social Européen, il est nécessaire d'affecter 1,85 salariés en Équivalent Temps Plein (ETP) à cette opération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel de l'opération pour l'année 2024 annexé à la présente délibération

AUTORISE

Monsieur le Président à :

- solliciter le Conseil Département du Gard, en sa qualité d'organisme intermédiaire des fonds européens (FSE), en vue d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre de l'opération ci-dessus mentionnée en 2024 ;
- signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION CS 2024_02_11 DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 MAI 2024

Objet : Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2024 » du PLIE Cévenol

Coût estimatif du projet : 103 600€

Organismes	Montants en euros	%
FSE – Conseil Départemental du Gard	86 100 €	83,10 %
Sous-total	86 1000	83,10 %
Part SMPC	15 000 €	14,48%
Autre participation	2 500 €	2,42%
Total	103 600 €	100 %

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Pilotage et Stratégie DRH
Réf : CR/PC/IS/BG/JN
Tél. : 04 66 56 42 40

CS2024_02_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 février 2024,

Considérant qu'il est possible de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret du 31 octobre 2023 susvisés,

Considérant qu'il appartient également au Comité syndical de déterminer les modalités de versement de cette prime en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024,

Considérant que dans un contexte d'inflation et de perte de pouvoir d'achat des agents publics, il est proposé d'attribuer au maximum 50% du montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle prévu dans le décret n°2023-1006 à tous les agents publics éligibles,

Considérant que le montant individuel de la prime est déterminé en fonction de la quotité de temps de travail et de la durée de l'emploi de l'agent public sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

Considérant que seuls les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et contractuels de droit public sont éligibles,

Considérant que ces derniers doivent remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023,

- de déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent éligible sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant forfaitaire à hauteur de 50% des montants maxima prévus au I de l'article 5 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

- de verser la prime pouvoir d'achat exceptionnelle en un versement unique au mois de juin 2024.
- le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget 2024,

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Administration Générale

Réf : CR/PC/DG

Tél. : 04.66.56.42.82

CS2024_02_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales - Syndicat Mixte du Pays des Cévennes - Année 2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2020_01_06 en date du 24 février 2020 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au COS (Comité des Œuvres Sociales),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2024, dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'octroyer une subvention d'un montant de 1 175 € (mille cent soixante-quinze euros) pour l'année 2024.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

<p>Votants : 58 Pour : 58 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/DG
Tél. : 04.66.56.42.82

CS2024_02_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPOIN-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASOIN, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du PLIE Cévenol - Année 2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/07/17 en date du 05 juillet 2010 relative à l'adhésion du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (COS),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2024 dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'octroyer une subvention d'un montant de 1 604 € (mille six cent quatre euros) pour l'année 2024,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR/PC/IR-LP/CB/VG
Tél. : 04.66.55.44.82

CS2024_02_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 30 MAI 2024

Convoqué le 23 mai 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 30 mai 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (52) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Geneviève COSTE, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stephan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Roch VARIN D'AINVELLE, Yannick LOUCHE, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Luc GIBELIN, Michel BULCOURT, Andrée ROUX, Jean-Marie ITIER, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Frédéric ITIER, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Didier CAYRON, Georges RIBOT, Didier SALLES, Ghislain CHASSARY, Laurent CHAPPELLIER, Ludovic MOURGUES, Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, Adrien CHAPON, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Emmanuelle GENEVET, Florence BOUIS, Bernard ROUCAUTE

POUVOIRS (06) : Cyril OZIL pouvoir à Bernard ROUCAUTE, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Olivier MARTIN pouvoir à Geneviève COSTE, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (38) : Jean-Michel PERRET, Gérard BARONI, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Georges BRIOUDES, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Marc SASSO, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Sylvie CARRASCO, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Sylvain CHARMASSON, Éric CHAUDOREILLE, Sébastien MAGNY, Guy MANIFACIER, Jean-Christophe PAYAN, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Michel GRUSZECKI, Johanna HUGUET, Firmin PEYRIC

Objet : Offre de concours à la commune de Barjac pour l'aménagement et la valorisation du donjon de Barjac avec construction en bois

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-10,

Vu la délibération CS2021_02_16 du Comité syndical du Pays des Cévennes en date du 5 juillet 2021 validant le programme de la Charte Forestière de Territoire 2021-2024,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu la Charte de Développement du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu le courrier du Maire de la commune de Barjac en date du 23 avril 2024,

Considérant que les conditions devant être réunies pour qu'une offre de concours puisse être présentée sont la réalisation de travaux publics, par un destinataire du concours étant une personne publique, lesdits travaux satisfaisant un intérêt de l'offrant et ne portant pas sur un bâtiment faisant l'objet d'une expropriation, et enfin que le recours à ce mécanisme ne se substitue pas à un autre mode de financement prévu par la loi,

Considérant que la commune de Barjac est propriétaire du château depuis 1982, monument protégé au titre du Code du Patrimoine,

Considérant que, par le courrier susvisé, la commune a présenté son projet de poursuivre la réhabilitation de cet ensemble immobilier par la réalisation d'aménagements à l'intérieur du donjon datant du XIIème siècle,

Considérant qu'au vu de l'intérêt patrimonial et touristique de cette réhabilitation, ces travaux ont un but d'utilité publique,

Considérant que la réalisation de ces aménagements intérieurs va contribuer au développement de la commune par l'amélioration de son patrimoine et est susceptible de faire appel aux savoir-faire locaux des petites et moyennes entreprises du secteur forestier,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a pour volet stratégique n°1 de sa charte de développement de « faciliter la réalisation d'initiatives et de projets locaux ou micro-locaux de développement et d'aménagement »,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est attaché à mettre en œuvre par l'intermédiaire de sa Charte Forestière de Territoire (CFT) une politique forestière visant à la fois la préservation des espaces forestiers et leur utilisation dans le cadre d'un développement soutenable de son territoire,

Considérant que ces travaux satisfont donc à l'intérêt du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au titre de sa charte de développement et de sa charte forestière de territoire,

Considérant qu'à ce titre il peut proposer une offre de concours à la commune de Barjac,

Considérant que la commune de Barjac a sollicité des subventions auprès de l'État et du Conseil régional, pour la réalisation de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 173 809 € HT,

Considérant que cette offre de concours à destination de la commune de Barjac sera matérialisée par voie de convention,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Une offre de concours de 17 230 € HT (dix-sept mille deux cent trente euros hors taxes) à la commune de Barjac pour la restauration intérieure du Donjon ;

En cas d'acceptation de la commune, l'offre de concours sera formalisée par voie de convention incluant les conditions suivantes :

- possibilité de modifier la convention dans l'éventualité où le coût réel des travaux est en deçà du prévisionnel afin de minorer le concours pour que les exigences de l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales soient respectées.
- versement de la subvention sur présentation d'un plan de financement définitif visé par Monsieur le Maire et d'un décompte définitif des dépenses mandatées visé par Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur communal.

Monsieur le Président à signer la convention d'offre de concours et ses éventuels avenants.

Votants : 58
Pour : 58 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO

